



LE DIRECTEUR GENERAL

Paris, le 9 septembre 2020

AVIS AUX ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT N° 2020/12

Objet : Mise en place d'une ligne de refinancement à 36 mois (LR36)

Le Conseil de Surveillance de l'IEOM, lors de sa réunion du 1^{er} septembre 2020, a décidé de mettre en place une ligne de refinancement à 36 mois (LR36) de 50 milliards de XPF à taux nul (0,00 %). Cette ligne sera allouée en deux tranches :

- une première allocation de 25 milliards de XPF en vue de l'échéance de la deuxième LR6 au 28 septembre 2020 ;
- une seconde allocation de 25 milliards de XPF avec une date de règlement au 27 novembre 2020.

Les règles des lignes de refinancement (LR) sont précisées dans la NIEC 04/2020. Les modalités de remise et de cession du collatéral en garantie des LR sont décrites dans la NIEC 05/2020.

Marie-Anne POUSSIN-DELMAS